

GUIDE D'ACCUEIL



**À l'usage
des chercheurs**

[Académie François Bourdon](#)

L'ACADÉMIE FRANÇOIS BOURDON EN QUELQUES MOTS



Un centre d'archives industrielles

L'Académie François Bourdon, association loi 1901, est née au Creusot en 1985. Le but est alors de sauvegarder les archives creusotines de Creusot-Loire, couvrant l'histoire du

Creusot de 1782 à 1985 et plus particulièrement les archives de la société Schneider et Compagnie. Depuis 1989, ce fonds est classé par le ministère de la Culture.

Le fonds d'archives initial est régulièrement enrichi par les dons et dépôts réalisés par des entreprises comme Schneider Electric SA, Télémécanique, Usinor Industeel, Fenwick, Compagnie Marocaine, Square D, Thermodyn, Merlin Gerin, Société Immobilière du Creusot, Fenwick..., des syndicats comme l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie, le Syndicat des Mineurs CGT de Montceau-les-Mines, Confédération des Syndicats libres..., ou des particuliers tels que la famille Carnot .

L'ensemble des fonds conservés représente 6,5 km de dossiers, 520.000 photographies, 120.000 plans, une bibliothèque d'environ 50 000 volumes. La collection d'objets compte plus de 1 200 pièces.

Placée sous le contrôle du service interministériel des archives de France et des Archives départementales de Saône-et-Loire, l'Académie François Bourdon a acquis une réputation nationale.

Un centre d'interprétation : « Le Pavillon de l'Industrie »

Le Pavillon de l'Industrie est consacré à la formidable aventure industrielle du Creusot. A travers des objets, des machines, des œuvres d'art, des photographies, des films, Le Pavillon raconte, de manière ludique et interactive, cette aventure passionnante. Pour cela, le visiteur dispose d'une tablette numérique pour lui servir de guide

Un Service Éducatif

Depuis l'an 2000, l'Académie François Bourdon s'est doté, en partenariat avec l'Education Nationale, d'un service éducatif. Un enseignant du 1er degré anime le Centre de ressources science et technique, un enseignant du 2e degré propose à ses collègues des collèges et lycées de découvrir le patrimoine scientifique, technique et industriel que nous conservons.

Un centre de promotion de l'histoire industrielle

L'Académie François Bourdon est aussi un centre de promotion de l'histoire industrielle et un lieu de dialogue entre les industriels, les enseignants et le grand public.

L'Académie est ainsi dotée d'un comité scientifique mixte industriels/universitaires, elle a mis en place un prix d'histoire : le Prix François Bourdon, qui récompense depuis 1999, en collaboration avec la Fondation des Arts et Métiers, un Master d'histoire, une thèse ou un ouvrage et elle organise régulièrement des congrès et des colloques à caractère national ou international. Enfin, elle propose, tout au long de l'année, des conférences.



Salle du Jeu de Paume au Creusot dans laquelle se tient l'exposition permanente « Métal, Machine et Hommes »



Brochure présentant le programme de la visite de Souerg Pao-Ki aux Usines Schneider du Creusot le 20 mai 1904 (Collection Académie François Bourdon cote SS0427)



Photo montage d'archives sur les visites de personnalités et délégations étrangères au Creusot au début du XXe siècle (Collection Académie François Bourdon cote 05.AFB00022)



Photo montage de documents d'archives anciennes (Collection Académie François Bourdon cote 05.AFB00022)



Dessin d'élève des Ecolas Schneider représentant un anneau et un tuyau (vers 1890) (Collection Académie François Bourdon cote 01PL01253)

SOMMAIRE

L'ACCUEIL DES CHERCHEURS	p. 5
LES BASES DE DONNEES	p. 6
L'UTILISATION D'APPAREILS PHOTO NUMERIQUES	p. 6
REGLEMENT DE LA SALLE DE LECTURE	p. 7-9
TARIFS DES PHOTOCOPIES ET NUMERISATIONS	p. 10-11
PUBLICATIONS DE L'ACADEMIE FRANCOIS BOURDON	p. 12-13
BON DE COMMANDE	p. 14
CONTACTS et HORAIRES	p. 16
PLAN D'ACCES	p. 17
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	p. 18
POSTFACE LEXICALE ET GLOSSAIRE	p. 19-20

L'ACCUEIL DES CHERCHEURS



L'Académie François Bourdon met à votre disposition une salle de lecture et de recherche.

L'inscription, la recherche, la mise à disposition et la consultation des documents sont gratuits.

Le personnel est à votre disposition pour vous accompagner dans vos recherches et pour vous guider dans la compréhension des fonds d'archives conservés.

Un service de photocopies et de numérisation est disponible (voir tarifs en vigueur page 11) dans la mesure où l'état des documents le permet.

BASES DE DONNEES

Afin de faciliter l'accès à ses archives, l'Académie François Bourdon a mis en place différentes bases de données : dossiers, monographies, iconographie, plans, périodiques et objets. Cela permet de cibler la demande en fonction du type de document recherché.



Ces bases sont consultables sur place dans la salle des chercheurs.

Un président de salle est présent et à votre écoute afin de vous accompagner et vous orienter dans l'interrogation de ces bases.

Ces bases sont aussi accessibles en ligne, via notre site ou celui de notre partenaire la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon.

www.afbourdon.com

Régulièrement nous conduisons des campagnes de numérisation afin de permettre aux chercheurs d'accéder directement, toujours via notre site Internet ou celui de la MSH de Dijon, à certains fonds comme les conseils d'administration de Schneider et Compagnie ou les documents ayant trait à la guerre 1914-1918.

L'UTILISATION D'APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES NUMERIQUES



La numérisation des documents via scanner portable ou par prise de vue photographique est autorisée sous réserve que cela n'entraîne aucune dégradation des documents.

Cependant, les reproductions ainsi obtenues ne doivent être utilisées qu'à des fins personnelles ou d'étude.

En effet, toute diffusion des clichés obtenus en salle de lecture, sur quelque support que ce soit, est soumise à l'autorisation de l'Académie François Bourdon et au règlement de droits d'utilisation et de publication (voir tarifs page 11).

RÈGLEMENT DE LA SALLE DE LECTURE



Article 1 - Conditions d'admission

La salle de lecture est ouverte de 8 h 30 à 17 h 00 du lundi au vendredi. Elle peut accueillir 10 chercheurs.

La consultation de documents est réservée aux personnes inscrites selon les modalités de l'article 3.

L'accès de l'ensemble des locaux est interdit aux animaux.

Article 2 - Accueil

L'accès du public est réservé à la seule salle de lecture.

Un vestiaire et une consigne gratuite sont mis à la disposition des lecteurs qui devront y laisser sacs, serviettes, manteaux, parapluies etc, ainsi que tout objet ou substance susceptible de porter atteinte à l'intégrité des documents.

Article 3 - Inscription

Toute personne désirant consulter des documents doit s'inscrire auprès du président de salle

Cette inscription se fait après avoir rempli une fiche d'inscription dans laquelle chaque lecteur précise l'objet de sa recherche et s'engage à remettre à l'Académie un exemplaire du résultat final de son travail (mémoire, thèse, rapport, ouvrage...).

Le fichier des lecteurs étant soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, les lecteurs bénéficient du droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. (Les associations semblent être dispensées, voir document *CNIL dispense 8*)

Article 4 - Aide à la recherche

Le personnel ne peut se substituer au lecteur pour ses recherches. Néanmoins, il peut le guider dans la consultation de la base documentaire et des répertoires informatiques mis à sa disposition.

Article 5 - Demande de communication

Soucieuse de respecter l'intégrité morale des personnes, l'Académie François Bourdon a fixé des délais de communication, selon la nature des archives.

Le délai commun de libre accès aux documents est de **30 ans**.

Cependant 5 délais spéciaux s'appliquent à certains documents :

- **150 ans** à compter de la date de naissance pour les documents comportant des renseignements individuels à caractère médical

- **120 ans** à compter de la date de naissance pour les dossiers du personnel

- **100 ans** à compter de la date de l'acte ou de la clôture du dossier pour les documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions, **y compris les décisions de grâce, pour les minutes des notaires ainsi que pour les registres de l'états civil et de l'enregistrement**

- **100 ans** à compter de la date du recensement ou de l'enquête, pour les documents contenant des renseignements individuels ayant trait à la vie personnelle et familiale et d'une manière générale aux faits et comportements d'ordre privé, **collectés dans le cadre des enquêtes statistiques des services publics**

- **60 ans** à compter de la date de l'acte pour les documents qui contiennent des informations mettant en cause la vie privée **ou intéressant la sûreté de l'Etat ou la défense nationale et dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat**

Des dérogations exceptionnelles à ces délais de communicabilité peuvent être obtenues. Une demande de dérogation, motivée, doit être formulée par écrit à l'Académie François Bourdon.

De plus, il est demandé aux lecteurs de ne pas divulguer d'informations, issues des fonds d'archives conservés par l'Académie François Bourdon, qui pourraient porter atteinte à l'intégrité morale des personnes **en deçà des délais de communication**.

Le prêt à domicile des documents d'archives et des ouvrages est formellement interdit.

Les demandes de communication sont formulées par le lecteur lui-même sur des fiches prévues à cet effet.

Pour des raisons de protection, la communication de documents fragiles ou abîmés peut être refusée. Elle est soumise à l'autorisation préalable du président de salle ou subordonnée à l'installation du lecteur à une place imposée.

Article 6 - Communication

Le nombre d'articles communiqués est de 1 dossier à la fois afin d'éviter tout mélange ou erreur.

Le lecteur veillera à respecter l'ordre des sous-dossiers, en évitant toute manipulation brutale ou susceptible de détériorer ces documents : ne pas écrire sur les documents, ne pas s'appuyer sur les dossiers, ne pas détacher les documents...

Après consultation, les lecteurs remettront les documents au président de salle.

Article 7 - Reproduction

Les photocopies sont faites par le personnel de l'Académie François Bourdon : le lecteur doit, pour cela, remplir une fiche de demande de photocopies.

Les frais de reproduction et de photographie sont à la charge du lecteur, les tarifs variant selon l'usage final du document (usage personnel ou tarifs incluant les droits d'utilisation ou de représentation) (voir tarifs en vigueur page 11.)

Ne peuvent être photocopiés : les documents fragiles, anciens et précieux, reliés, de grand format, scellés, cousus ou attachés, en mauvais état, les parchemins, etc...

Article 8 – Discipline

Les lecteurs doivent respecter le silence.

Seuls sont autorisés en salle de lecture, les crayons à papiers, feuilles volantes, éventuellement rassemblées dans une chemise transparente, ordinateurs portables et appareils photographiques nécessaires à la recherche documentaire. L'usage d'objets tranchants (ciseaux, cutter, etc.), d'adhésif (colle, scotch, etc.) ou d'encre est interdit.

Ils se soumettront aux consignes de sécurité (ne pas fumer à l'intérieur des locaux), de préservation des documents (ne pas boire, ni manger) et de savoir-vivre (ne pas utiliser un téléphone portable).

Article 9 – Responsabilité

Les lecteurs seront responsables des dommages et dégradations commis aux documents consultés.

TARIFS

PHOTOGRAPHIES et NUMERISATION

Tarifs unitaires des reproductions

(à usage personnel, hors droits d'utilisation et de publication et hors frais de port et d'emballage)

Photocopies	Format	Noir et Blanc	Couleurs
	A4	0,40 € TTC	1,70 € TTC
	A3	0,70 € TTC	3 € TTC
	A2	6,50 € TTC	15 € TTC
	A1	8 € TTC	20 € TTC
	A0	12 € TTC	25 € TTC

Numérisations 300 dpi	Format	Tarifs
	Jusqu'à A3	6 € TTC + 2 € TTC par image
	Au-delà d'A3	Selon devis

Tirage papier pour photographie	Selon devis
--	-------------

Barème des droits d'utilisation et de publication

(non assujetti à la TVA)

Edition

Emplacement	Tarifs
¼ page et inférieur	70,00 €
½ page et inférieur	90,00 €
¾ page ou pleine page	110,00 €
Couverture, jaquette	180,00 €

Représentation

Ceci concerne l'utilisation des photographies en projections, montage audiovisuels, films, vidéos.

Utilisation commerciale (projection payante, publicité, marketing, etc.)	180,00 €
Utilisation à but éducatif et non lucratif	90,00 €

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les documents loués, prêtés ou vendus, quel que soit le support, ne peuvent être en aucun cas dupliqués.

La location, le prêt ou la vente de documents ne constituent pas un droit d'utilisation de ces derniers.

La cession d'un droit d'utilisation n'est consentie que pour une seule utilisation et donne lieu à un contrat écrit ; chaque nouvelle utilisation doit faire l'objet d'un nouveau contrat écrit et entraîne le paiement d'un nouveau droit.

Tout document utilisé doit porter les mentions suivantes obligatoires au bas de la reproduction elle-même ou dans un index annexé au document.

« Collection Académie François Bourdon – Le Creusot »

Un justificatif de parution doit être adressé à Académie François Bourdon.

La responsabilité de l'utilisation des documents incombe au demandeur ou éventuellement à l'éditeur.

Le fournisseur du document ne peut être retenu pour responsable du non respect des légendes fournies, de toute modification et de toute utilisation qui risquent de porter préjudice à des tiers et notamment aux personnes représentées sur les photographies (loi du 17 Juillet 1970).

Toute utilisation d'un document iconographique fait l'objet d'un acquittement de droits de reproduction conformément au barème en vigueur

Remarque importante :

En cas d'expédition, les frais de port sont à la charge du demandeur.

PUBLICATIONS

ACADEMIE FRANCOIS BOURDON

NOS PUBLICATIONS	PRIX	FRAIS DE PORT
Historique des fabrications des locomotives <i>Ch. CONTASSOT (1992)</i>	25,00 €	4,50 €
François Bourdon, Ingénieur Bourguignon <i>Par l'Académie François Bourdon</i>	5,00 €	2,50 €
Plaquette n° 1 L'eau et l'industrie <i>R. DESSOLIN (1989)</i>	8,00 €	2,50 €
Plaquette n°2 Le moteur diesel <i>G. BONDOUX (1999)</i>	8,00 €	3,00 €
Plaquette n° 5 La Construction Navale aux Chantiers de Chalon-sur-Saône (1939/1957) <i>L. GANDREY (2002)</i>	8,00 €	3,00 €
Plaquette n°6 Les Fabrications des Chantiers de Chalon-sur-Saône (1839/1984) <i>L. GANDREY (2003)</i>	8,00 €	3,00 €
Plaquette n°7 La bonne fortune des minerais de fer de Mazenay – Change <i>R. BOULISSET (2003)</i>	8,00 €	3,00 €
Plaquette n°8 Les débuts de la navigation à vapeur sur la Saône (1783/1860) <i>L. GANDREY (2004)</i>	8,00 €	3,00 €
Plaquette n°10 Quelques bateaux singuliers construits à Chalon-sur-Saône <i>L. GANDREY (2006)</i>	8,00 €	3,00 €
Plaquette n°11 Bateaux allemands sur la Saône et activités des chantiers Schneider de Chalon / Saône (1940-1944) <i>L. GANDREY et F. BRECHAT (2008)</i>	8,00 €	3,00 €
Plaquette n° 12 L'École spéciale du Creusot dans la guerre (juin 1943-juin 1949) <i>Bernard PROST – Georges CHARNET (2009)</i>	8,00 €	3,00 €
Plaquette n° 13 Le pays du Creusot vers les XVe et XVIe siècles (plan inclus) <i>Par André LAFFLY (2011)</i>	10,00 €	2,50 €

PUBLICATIONS (suite)

Le Creusot « Lumières sur la mine » <i>J.P. PASSAQUI</i>	15,00 €	4,00 €
Quand le métal fait signe – Claude Mercier <i>O VAN CAENEGHEM</i>	39,00 €	6,50 €
Bateaux, Ponts Métalliques construits aux Chantiers Schneider <i>L. GANDREY – J.C. MALLARD</i>	30,00 €	4,50 €
DVD : L'Académie François Bourdon : Deux cents ans d'industrie au Creusot	20,00 €	3,00 €
Chalon-sur-Saône : Le canal du Centre et l'essor des industries mécaniques de la fin du XVIIIe siècle à 1984 <i>L. GANDREY – J.C. MALLARD (2012)</i>	30,00 €	4,50 €
Le pays du Creusot au temps de la Révolution <i>André LAFFLY (2012)</i>	25,00 €	4,50 €
Le pays du Creusot d'une Révolution...à l'autre <i>André LAFFLY (2015)</i>	28,00 €	4,50 €

Tarifs au 1er août 2015

BON DE COMMANDE

BON DE COMMANDE à retourner à :

ACADÉMIE FRANÇOIS BOURDON
Cour du Manège – Château de la Verrerie – BP 60031
71201 LE CREUSOT Cedex

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Nom exact de l'ouvrage	Qté	Prix U	Frais	TOTAL

Seul mode de paiement accepté : CHÈQUE

Date et Signature :

Si vous achetez plusieurs livres, veuillez nous contacter pour les frais de port
Réduction de 10% sur commande à partir de 3 publications différentes



Marteau-pilon de 100 T., emblème du Creusot, tel qu'il était installé dans les usines Schneider du Creusot en 1880 (Collection Académie François Bourdon cote 01PHINSTIND0019)



Déplacement d'une locomotive dans l'atelier du Breuil des usines Schneider en 1921 (Collection Académie François Bourdon cote 01PHCHRONO1PF003811)



Ecoles Schneider : élèves du Groupe Spécial en salle de cours en juin 1912. (Collection Académie François Bourdon cote 01PHHISTPF04106)

CONTACTS

Adresse :

Académie François Bourdon
Cour du Manège - Château de la Verrerie
BP 60031
F-71201 Le Creusot Cedex

Tel : 03.85.80.81.51

Site internet : www.afbourdon.com

Courriel : afbouddon@wanadoo.fr

HORAIRES

Le service d'archives de l'Académie François Bourdon vous accueille du lundi au vendredi et de 8h30 à 17h00.



POSTFACE LEXICALE

Tout lecteur-chercheur en histoire est confronté, par le biais de l'heuristique, à l'art de trouver et de réunir de l'information pour préparer la connaissance des faits.

Sa procédure de découverte est sous-tendue, au préalable, par tout le savoir-faire du titrier qui dépouille, en amont, de nombreuses fardes issues du purgatoire, composantes d'un dépôt, et inscrites au procès-verbal de récolement.

L'analyse de ces dernières requiert parfois un désherbage, avant de les mettre, *in fine*, dans des arches ou des layettes, sinon en attente au frigidaire, ou au pire au pilon.

C'est par ce long travail préparatoire, indispensable de description et de sauvegarde, que l'archiviste pourra satisfaire au « prisme » de questionnement documentaire sélectionné par le chercheur.

GLOSSAIRE ASSOCIÉ

- heuristique : en histoire, l'heuristique est l'art de collecter des documents (le mot vient du grec *heuristikê*, 'art de trouver').
- titrier : archiviste, terme fréquent au XVIIIe siècle.
- dépouiller : lire des archives ; c'est la lecture systématique et complète d'un dossier d'archives.
- farde : petit paquet d'archives, sorte de liasse.
- purgatoire : local dans lequel on place les documents qui viennent d'arriver, dans l'attente de leur traitement
- dépôt : documents déposés, le dépositaire restant entièrement propriétaire des archives par contrat écrit de dépôt.
- récolement : c'est une opération archivistique réglementaire, le procès-verbal de récolement est un tableau précis du contenu du dépôt, en situant l'emplacement exact des liasses, registres et volumes.
- analyse : description du contenu
 - d'une pièce : plus petite unité archivistique indissociable : feuille de papier, registre, plan,
 - d'un article : unité matérielle codifiée par une indication alphanumérique ou cote : boîte, registre, liasse, rouleau, dossier,
 - d'un fonds : ensemble des documents produits ou reçus par une personne ou une institution, reflétant une activité, et ayant une structure que l'archiviste doit retrouver pour procéder à un classement pertinent.
- désherbage : terme utilisé en documentation pour désigner la suppression des pièces périmées qui encombrant un dossier.
- arches : coffre (souvent utilisé pour conserver des archives).
- layette : petite boîte, coffret, tiroir dans lequel on range des archives.
- fridaire : lieu où l'on place les documents en attente de consultation, dans la salle de lecture d'un service d'archives.
- pilon : local dans lequel on entrepose les archives à détruire.

Ressource bibliographique

Lexique des archives et documents historiques, Du papyrus au vidéodisque, Paul Delsalle, Maître de conférences en histoire moderne et en archivistique aux universités de Mulhouse et de Besançon,

« Sauvegarder pour faire revivre »



COMPRENDRE HIER | IMAGINER DEMAIN

**ACADÉMIE
FRANÇOIS
BOURDON**



COMPRENDRE HIER | IMAGINER DEMAIN

**PAVILLON DE
L'INDUSTRIE**